

<p style="text-align: center;">REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERMOTARD</p>
--

ARTICLE 1 - EPREUVE

La FFM met en compétition pour l'année 2006 le Championnat de France SUPERMOTARD.

Un titre de Champion de France sera attribué à l'issue de la saison dans les catégories :

- PRESTIGE 650cc
- PRESTIGE 450cc
- SM PROMOBIKER (Champion de France Cadet, Champion de France Junior)
- SUPERQUADER
- SM 85cc
- TROPHEE VETERANS

La Commission de Motocross se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution du Championnat et de modifier le calendrier.

Tout changement ou modification décidé par le Jury de l'épreuve devra être affiché avant les séances d'essais libres.

ARTICLE 2 - PILOTES ADMIS & MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale délivrée par la FFM pour la saison 2006. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.2 du Règlement Général Motocross (aucun point ne leur sera attribué).

- Pour la catégorie Prestige 650cc les épreuves sont ouvertes à tout type de motocyclette solo de 451cc à 750cc, monocycle ou bicylindre et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM.

Pour la catégorie Prestige 450cc, les épreuves sont ouvertes à tout type de motocyclette solo de 250cc 2Temps à 450cc, monocylindre ou bicylindre seulement et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM.

Les 30 premiers du Championnat de l'année précédente de chaque catégorie se verront attribuer des numéros de course en fonction de leur classement final.

- Pour la catégorie Promobiker, les épreuves seront ouvertes à tout type de motocyclette solo 2 Temps jusqu'à 125cc et 4 Temps jusqu'à 250cc, monocylindre ou bicylindre et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique FFM.

Cette catégorie sera ouverte aux pilotes âgés de 14 ans minimum à 22 ans maximum au 1^{er} janvier 2006, titulaires d'une licence nationale ou internationale délivrée par la FFM pour la saison 2006. Les pilotes qui auraient marqué plus de 10 points aux Championnats de France Prestige ou 450cc lors des saisons 2003, 2004 et 2005 ne seront pas admis dans cette catégorie.

Un titre de Champion de France JUNIOR sera décerné au meilleur pilote (licence Junior) et un titre de Champion de France CADET sera décerné au meilleur pilote (licence Cadet), issus du classement général scratch de cette catégorie.

- Pour la catégorie 85cc, les épreuves seront ouvertes à toute machine d'une cylindrée maximum de 85cc à boîte à vitesse, issue d'un modèle de moto-cross du commerce.

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence NAM ou NAC délivrée par la FFM pour la saison 2006.

Tout pilote mineur devra être obligatoirement accompagné d'une personne représentant légal ou mandaté, titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (assistant pilote).

Tout responsable de Team devra être titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (assistant pilote).

- Pour la catégorie Superquader, les épreuves seront ouvertes aux Quads dont les cylindrées sont de 250cc à 350cc et de 351cc à 530cc pour les moteurs 2Temps, de 400cc à 450cc et de 451cc à 700cc pour les moteurs 4 Temps.

ARTICLE 3 - DEMANDES D'ENGAGEMENT

L'attribution des numéros de course et les engagements seront gérés par Mme SENTOST Paulette, 2 route de Lagardelle, 31190 MIREMONT. Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 65€ pour l'épreuve qualificative du Championnat de France 450cc et 650cc, pour les épreuves du Championnat Promobiker, pour les épreuves du Championnat 85cc
- 90€ pour les épreuves du Championnat de France Prestige 450cc et Prestige 650cc, pour les épreuves du Championnat de France Superquader.

Ce montant comprend les 8€ de location du transpondeur que le MC organisateur devra reverser à la FFM le soir de la manifestation.

Les bulletins d'engagement complétés accompagnés d'une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du pilote et du chèque devront parvenir au plus tard 21 jours avant la date de la manifestation. Une participation de 4€ par épreuve sera demandée à chaque concurrent pour la gestion des engagements et ce chèque devra être joint à la demande d'engagement. Tout engagement incomplet ne pourra être pris en compte.

Les engagements reçus après la date de clôture seront fixés à :

- 150€ pour les catégories Prestige 650cc et Prestige 450cc et Superquader.
- 100€ pour la catégorie SM Promobiker, 85cc ou Trophée.

Les pilotes ne pouvant participer à la manifestation devront prévenir par écrit (lettre, fax, e-mail) Mme Sentost au plus tard le lundi avant l'épreuve. Au-delà, ils devront, pour pouvoir prétendre au remboursement, fournir un justificatif valable : certificat médical, courrier certifié,... au plus tard 48h après la course.

Tout pilote ayant pris part à une séance d'essai ne pourra prétendre au remboursement du droit d'engagement.

Dans tous les cas les engagements reçus après la date de clôture pourront être refusés par Mme SENTOST Paulette.

Les organisateurs ne devront mettre les chèques à encaissement qu'à partir du lendemain de l'épreuve.

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du code sportif de la FFM, de ce règlement et du règlement particulier de chaque épreuve.

Aucune wild card ne sera admise sur le Championnat de France.

Les doubles montes seront interdites pour toutes les catégories.

ARTICLE 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes participant au Championnat de France, quelle que soit la catégorie, devront se présenter au contrôle administratif qui sera ouvert le vendredi de 14h00 à 19h00 et le samedi **de 7h30 à 10h30**.

Aux vérifications administratives, le Secrétariat assurera le contrôle :

- Des licences FFM 2006
- De la conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, nationalité, club, team, cylindrée et catégorie de la moto).
- Du paiement des droits d'engagement.
- Du contrôle du permis de conduire ou du CASM.

A l'issue du contrôle les pilotes se verront remettre 5 laissez-passer :

- Avec accès stand panneauteurs et mécanicien : 1 pilote, 2 mécaniciens.
- Sans accès piste : 2 accompagnateurs.

Il devra être mentionné sur les laissez-passer les catégories pour lesquelles le pilote est régulièrement inscrit.

Le chronométrage de l'ensemble du Championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5 Alinéa 6 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 5 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les opérations de vérifications se dérouleront à partir du vendredi de **15h00 jusqu'à 20h00** et le samedi de :

- **7h30 à 9h00** pour les Prestige 650cc.
- **9h00 à 10h00** pour les Prestige 450cc
- **10h00 à 11h00** pour les SM Promobiker , autre Championnat ou Coupe de Marque.

Seront vérifiés :

- Contrôle du casque homologué.
- Contrôle de la tenue du pilote combinaison 1 pièce (cuir ou kevlar homologué FIM, conforme au règlement des courses sur route) bottes et gants en cuir et protection dorsale obligatoire.

Lors du contrôle technique, chaque coureur doit présenter une moto sous son nom et numéro. Quant au second motocycle il y a deux possibilités :

- Un coureur peut présenter, au contrôle technique, une seconde moto sous son nom et numéro.
- Une équipe ou un groupe de coureurs peut présenter, au contrôle technique, une seconde moto dans l'éventualité qu'elle soit utilisée par plusieurs coureurs, à condition que la moto ait été marquée sous les noms et numéros des coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente la moto doit indiquer au contrôleur technique, les noms et numéros des coureurs ayant le droit d'utiliser cette machine. Dans tous les cas, le deuxième motocycle doit être de la même marque, type et cylindrée que le premier.
- Contrôle apparent de la marque et de la catégorie d'engagement.
- Caractéristiques de la moto.
- Numéro de course, 3 plaques :
 - Fond jaune numéros noirs : Prestige 650cc
 - Fond blanc numéros noirs : Prestige 450cc
 - Fond noir numéros blancs : 125cc 2T
 - Fond vert numéros blancs : 250cc 4T
- Les 3 plaques-numéros seront réglementaires, mais les chiffres doivent être lisibles et respecter les normes de dimensions. **Seule la publicité du promoteur sera autorisée.**
- Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
- Freinage apparent des boulons de fixations des étriers de freins.
- Freinage apparent des bouchons de remplissages d'huiles et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
- Présence d'une protection sur la barre transversale du guidon. Présence d'une protection sur les brides de fixation pour un guidon ne possédant pas de barre transversale. Les extrémités du guidon devront être bouchées ainsi que les poignées.
- Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque la moto est couchée, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixés ou pour les 4 temps un recyclage fermé ;
- Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ, étanches même lorsque la moto est couchée, doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air libre du réservoir d'essence (clapet anti-retour du bouchon de réservoir insuffisant).
- Un carénage de récupération ou sabot moteur englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc.
- Protection métallique du pignon de sortie de boîte.
- Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.
- Les pneumatiques utilisés ne doivent pas présenter plus de 0,8mm de creux au centre du pneu avant ou arrière (pneus type cross et enduro interdits). Le retailage des pneus est autorisé.
- Des couvertures chauffantes pourront être installées en pré-grille ainsi que sur la grille de départ.
- Deux motos seront régulièrement plombées par le Commissaire Technique au niveau du cadre.
- Contrôle du niveau sonore de la moto : **96 dB** sans tolérance.
- Le carburant utilisé devra être du carburant sans plomb acheté dans les stations service tout public.
- Présence d'un coupe circuit.
- Sur décision du jury de l'épreuve, des contrôles de cylindrées et de carburant pourront être effectués.

Si lors d'un contrôle de cylindrée décidé par le jury, il s'avère que la moto est conforme, la FFM participera aux frais occasionnés par ce contrôle (40 € pour les 2 T et 60 € pour les 4 T).

UN PILOTE REFUSÉ AU CONTRÔLE DE BRUIT POURRA REPRÉSENTER SA MACHINE 2 FOIS. S'IL NE SATISFAIT PAS AU 3^{ÈME} CONTRÔLE, IL SERA EXCLU PAR LE DIRECTEUR DE COURSE ET SON ENGAGEMENT NE LUI SERA PAS REMBOURSE.

UNE MOTO JUGÉE TROP BRUYANTE EN COURSE OU PENDANT LES ESSAIS SERA ARRÊTÉE PAR LE DIRECTEUR DE COURSE (Ex : UNE MOTO QUI PERD SON SILENCIEUX).

Le Commissaire Technique en chef a le droit de regarder et de contrôler toutes pièces du motocycle à n'importe quel moment de la manifestation :

1/ Pendant l'épreuve, les motocycles pourront être examinés pour s'assurer qu'aucun élément ou pièce marqué n'ont été changés et ceci à n'importe quel moment de la manifestation. Dans ce cas, le pilote ne pourra pas prendre le départ et sera refusé en pré-grille.

2/ A l'issue de l'épreuve, les contrôleurs techniques vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

3/ Sanctions :

a) changement de machine non contrôlée :	Disqualification de la course
b) absence de pièces marquées :	Disqualification de la course
c) fraude de cylindrée :	Disqualification de la course
d) intervention mécanique pendant le ou les tours de chauffe	Départ fond de grille

ARTICLE 6 - PROCEDURE DE DEPART

Deux motos pourront être utilisées par le pilote.

Dans le cas où une machine régulièrement mise en pré grille ne pourrait démarrer, son pilote pourra prendre sa seconde machine qui aura préalablement été amenée dans un parc situé à proximité de la pré grille. Cette manœuvre est possible avant la fin des tours de chauffe, le pilote concerné devra alors se positionner en dernière place sur la ligne de départ.

- H moins 10mn : Fermeture de la pré grille.

- jusqu'à H moins 5mn : Les pilotes seront pénalisés par un départ en fond de grille.

- H moins 5mn : plus aucun pilote ne sera admis au départ. Un officiel situé en sortie de celle-ci, doit interdire l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux rouge

Depuis le départ des tours de chauffe à la fin de la course les pilotes qui retournent au parc coureurs avec leur moto ne peuvent plus reprendre la course et sont considérés comme ayant abandonné.

A partir de ce moment sur instruction de la direction de course, évacuation de la grille de départ de toutes les personnes non accréditées et l'officiel situé en sortie de la pré grille doit signaler l'autorisation de l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux vert.

Pour les finales, dans les 10 minutes précédant l'heure de départ, sur instruction de la direction de course, les pilotes devront se tenir prêts à quitter la pré grille et à amener leur moto sur la grille de départ pour la présentation. Durant cette période la mécanique est autorisée jusqu'au départ du ou des tours de chauffe. Ce ou ces tours de chauffe sont obligatoires pour prendre le départ depuis la grille.

A l'issue du (ou des) tour(s) de chauffe, un officiel situé devant la première ligne de départ présente un drapeau rouge tenu levé jusqu'au placement de tous les pilotes au centre de leur place sur les lignes de départ. Le feu doit être allumé au rouge.

Dès qu'un pilote a rejoint son emplacement sur la grille de départ ou entame son deuxième tour, dans le cas de plusieurs tours de chauffe, l'officiel situé en sortie de la pré grille doit interdire l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux rouge. Le pilote qui a rejoint son emplacement ne pourra plus le quitter sous peine de départ en fond de grille.

Les pilotes qui regagnent la zone mécanique doivent attendre que l'officiel situé en sortie de celle-ci signale, à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.

Chaque ligne de départ doit être identifiée par un numéro inscrit sur des panneaux tenus levés par des juges de lignes. Ces officiels doivent être positionnés du même côté et aux extrémités de chaque ligne et lorsqu'une ligne est complète, le juge de cette ligne doit baisser son panneau.

A partir du moment où un pilote a rejoint son emplacement sur la grille de départ, le Directeur de Course peut demander au juge de ligne, situé après la dernière ligne, de présenter un drapeau rouge pour interdire l'accès à la grille aux pilotes retardataires. A ce signal les autres juges de lignes peuvent baisser leur panneau même si leur ligne est incomplète.

Les pilotes qui ne sont pas sur la grille de départ à ce moment doivent partir depuis le fond de la grille.

Une fois que les pilotes sont placés soit sur la grille de départ, soit en fond de grille, soit dans la zone mécanique, le juge de ligne situé après la dernière ligne présente un drapeau vert.

Si un pilote positionné sur la grille rencontre un problème, il doit rester sur sa machine et lever le bras. A ce signal le juge de sa ligne doit relever son panneau et le juge de ligne placé après la dernière ligne doit relever le drapeau rouge pour signaler l'incident au Directeur de Course.

Le pilote doit attendre les instructions du Directeur de Course pour quitter sa place et se rendre en zone mécanique.

Lorsque tous les pilotes sont placés et que le drapeau de fond de grille est vert le départ doit être donné de la façon suivante :

- Les machines doivent être arrêtées, moteur en marche et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.

- L'officiel situé sur le bord de la piste devant la première ligne retire le drapeau rouge. Dès qu'il est en position de sécurité, le starter éteindra le feu rouge (l'extinction du feu rouge donne le départ). En cas de problème pour l'allumage des feux, un drapeau rouge sera agité et un panneau «départ retardé» sera présenté. Le Directeur de Course indiquera aux concurrents le nouveau mode de départ (feu ou drapeau national) et décidera s'il y a lieu de redonner un tour de chauffe.

- Sur instruction du Directeur de Course, les officiels situés en sortie de la zone mécanique signaleront à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.

- Tout départ anticipé sera sanctionné d'un «Stop and go» de 5 secondes qui sera effectué sur une aire située près de la ligne de départ. Le pilote concerné, à partir du moment où la direction de course lui aura signifié à l'aide d'un panneau «Stop and go» associé à son numéro de course, aura trois tours pour rejoindre cet emplacement. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du pilote.

ARTICLE 7 - ARRET D'UNE COURSE

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les deux premiers tours du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement en pré grille et un nouveau départ sera donné dès que la piste est libre.

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les premiers 50% du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc coureurs et un nouveau départ sera donné au minimum 30 minutes après l'arrêt de course. S'il est impossible de redonner le départ de course, il n'y aura pas de point attribué pour le Championnat.

Dans le cas d'un arrêt de course après que plus de 50% du temps réglementaire soit écoulé, celle-ci sera considérée comme terminée. L'ordre d'arrivée des pilotes sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédent le drapeau rouge.

ARTICLE 8 - DEROULEMENT DES EPREUVES POUR LES CATEGORIES Prestige 650cc ET Prestige 450cc

Pour la première épreuve qui sera une épreuve qualificative, il sera constitué 3 séries de 32 pilotes. Tous les pilotes passeront par des courses de qualification afin de retenir les 24 meilleurs pilotes 450 et 650 qui seront qualifiés pour toutes épreuves du Championnat de France 2006.

Pour les épreuves de classement, il sera engagé 26 pilotes par catégorie, ce qui donnera 26 + 24 qualifiés = 50 pilotes

Une séance d'essais chronométrés sera organisée afin de compléter à 32 le nombre de partants pour les finales de chaque catégorie.

Si les 24 qualifiés sont présents, il restera 8 places à pourvoir.

Si il y a des absents, les essais chronométrés permettront de compléter à 32 le nombre de partants.

- SEANCES D'ESSAIS :

Le samedi, auront lieu une séance d'essai libre, les qualifications pour les finales du Championnat de France Prestige 650cc et Prestige 450cc et un deuxième essai libre pour tous les pilotes qualifiés.

- WARM-UP :

Pour les pilotes qualifiés pour les finales, un Warm-up sera organisé, le dimanche matin avant les essais chronos.

- ESSAIS CHRONOMETRES :

Pour les pilotes qualifiés pour les finales, une séance d'essais chronométrés de 15 minutes sera organisée le dimanche matin, au moins 30 minutes après le Warm-up. Cette séance servira à déterminer les places de chaque pilote sur la grille de départ pour les deux finales.

- SUPER POLE :

Les quatre meilleurs pilotes des essais chronométrés seront dirigés dès la fin de la séance chrono vers la grille de départ pour la Super Pôle, sans revenir au parc mécanique ou au paddock.

Les pilotes s'élanceront individuellement de la grille de départ pour réaliser deux tours de piste dont uniquement le deuxième sera chronométré. Le résultat de cette séance déterminera l'emplacement de ces pilotes sur la première ligne de la grille de départ.

- PRESENTATION DES PILOTES :

Avant le départ de chaque finale une présentation obligatoire pour les pilotes sera organisée sur la grille de départ.

- FINALES :

Pour les pilotes qualifiés, deux finales de 15 minutes plus un tour seront organisées le dimanche après-midi.

ARTICLE 9 – DEROULEMENT DES EPREUVES OPEN 450cc/ 650cc CONFONDUES

Les pilotes non qualifiés pour les finales disputeront, le dimanche, un warm-up et 2 manches finales de 10mn et 1 tour par catégorie.

ARTICLE 10 - CLASSEMENT

Pour être classé et marquer des points, un pilote devra franchir la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers et avoir accompli au minimum 75% du nombre de tours effectués par le pilote déclaré vainqueur.

Pour chaque finale des catégories Prestige 650cc et Prestige 450cc le barème des points attribués sera le suivant :

1 ^{er}	25 pts	6 ^{eme}	15 pts	11 ^{eme}	10 pts	16 ^{eme}	5 pts
2 ^{eme}	22 pts	7 ^{eme}	14 pts	12 ^{eme}	9 pts	17 ^{eme}	4 pts
3 ^{eme}	20 pts	8 ^{eme}	13 pts	13 ^{eme}	8 pts	18 ^{eme}	3 pts
4 ^{eme}	18 pts	9 ^{eme}	12 pts	14 ^{eme}	7 pts	19 ^{eme}	2 pts
5 ^{eme}	16 pts	10 ^{eme}	11 pts	15 ^{eme}	6 pts	20 ^{eme}	1 pt

En cas d'ex æquo le résultat de la deuxième manche sera prépondérant.

Le classement du Championnat de France Prestige 650cc et Prestige 450cc sera obtenu par addition des points marqués sur la totalité des finales.

ARTICLE 11 - PODIUM

Un classement de la journée, pour chaque catégorie, sera établi en additionnant les points acquis à l'issue des finales. Les trois premiers pilotes de chaque catégorie devront être présents au podium pour la remise des coupes, immédiatement après l'arrivée de la 2^{ème} finale de leur catégorie.

ARTICLE 12 - PRIX D'ARRIVEE

Prestige 650 :

1 ^{er}	240€	8 ^{ème}	80€	15 ^{ème}	40€
2 ^{ème}	200€	9 ^{ème}	72€	16 ^{ème}	32€
3 ^{ème}	160€	10 ^{ème}	64€	17 ^{ème}	32€
4 ^{ème}	128€	11 ^{ème}	56€	18 ^{ème}	32€
5 ^{ème}	104€	12 ^{ème}	48€	19 ^{ème}	24€
6 ^{ème}	96€	13 ^{ème}	40€	20 ^{ème}	24€
7 ^{ème}	88€	14 ^{ème}	40€		

Total par finale **1 600€** soit pour les 2 finales **3 200€** par catégorie.

Prestige 450 :

1 ^{er}	420€	8 ^{ème}	112€	15 ^{ème}	56€
2 ^{ème}	315€	9 ^{ème}	98€	16 ^{ème}	49€
3 ^{ème}	266€	10 ^{ème}	91€	17 ^{ème}	49€
4 ^{ème}	210€	11 ^{ème}	84€	18 ^{ème}	42€
5 ^{ème}	175€	12 ^{ème}	77€	19 ^{ème}	35€
6 ^{ème}	140€	13 ^{ème}	70€	20 ^{ème}	35€
7 ^{ème}	126€	14 ^{ème}	70€		

Total par finale : **2 520€** soit pour les 2 finales **5 040€** par catégorie.

Catégories **Open 450cc et 650cc** confondues :

1 ^{er} :	70 €
2 ^{ème} :	50 €
3 ^{ème} :	30 €

Total par finale : **150 €** soit pour les 2 finales : **300 €**.

ARTICLE 13 - CONTROLE DES EPREUVES

La Commission Nationale de Motocross désignera un Délégué, un Directeur de Course, un Directeur de Course Adjoint, un Commissaire Technique National et le Comité de Chronométrage désignera une équipe officielle de chronométrateurs. **Le secrétariat du jury sera assuré par le GTSM.**

2 aides chronométrateurs et 2 Commissaires Techniques adjoints seront fournis par le club en complément de cet effectif. Les frais de ces officiels seront à la charge du club.

ARTICLE 14 - PUBLICITE

Pour les catégories Prestige 650cc et Prestige 450cc, tous les pilotes devront obligatoirement coller sur les plaques numéros les stickers du partenaire AMV en réservant une hauteur de 5 cm sur la partie haute de la plaque frontale sur toute la largeur de celle-ci.

Aucun autre sticker ne pourra être apposé sur ces fonds de plaque.

Tout pilote qui contreviendrait à cette obligation ne pourra pas participer à la manifestation.

Ces stickers devront être en place au plus tard la veille de l'épreuve avant les séances d'essais libres.

ARTICLE 15 - RECLAMATION

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 €.

Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur un deuxième chèque de 75 € pour le démontage d'un moteur 2T et 150 € pour le démontage d'un moteur 4T devra être remis.

Une réclamation doit être déposée :

- Avant le commencement des opérations de vérification pour une réclamation contre la distance annoncée pour un parcours ou pour l'une des clauses figurant au règlement particulier.
- Immédiatement après la fin des opérations de vérification pour une réclamation contre une décision prise par un commissaire technique ou tout ce qui concerne le pesage ou les vérifications et la qualification des concurrents.

Dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats pour une réclamation contre :

- Une décision prise par un officiel de la course.
- Une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant.
- Le classement d'une course.

Conduite en course : Il est interdit de couper le parcours. Un pilote qui rentre au parc pendant la course est considéré comme ayant abandonné et ne peut plus reprendre la compétition. Un pilote ayant un comportement dangereux au cours d'une épreuve, pourra être sanctionné par le Jury.

Sécurité : Le Directeur de Course appréciera en fonction des conditions climatiques du nombre de tours de chauffe nécessaires.

En cas de nécessité, le Directeur de Course peut autoriser le changement des pneumatiques avant un départ, mais cette opération doit s'effectuer dans la zone mécanique. Tout retour au paddock sera sanctionné par une disqualification.